REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT PYRENEES-ATLANTIQUES

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE GUICHE

Séance du 27 mai 2020

L'an deux mil vingt et le vingt-sept mai à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué par convocation du 18 mai 2020, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean Yves BUSSIRON, Maire.

<u>Etaient présents</u>: Jean Yves BUSSIRON, Thierry AIMÉ, Sébastien ARRATEIG, Jean Paul BAREIGTS, Sandrine BUSSIRON, Nelly LACAVE, Isabelle LAPEYRE, Delphine LESCASTEREYRES, Thierry MARCO DETCHART, Claude MERDY, Sophie OLHAGARAY, Philippe PÉCASTAINGS, Raymond POUYANNÉ, Marianne ROBERT et Christophe SALLABERRY.

Secrétaire de séance : Madame Sandrine BUSSIRON.

Objet : Désignation des membres de l'A.S.A. des Barthes de Sames-Guiche

Le Maire expose à l'assemblée que la Commune de Guiche est membre de l'Association Syndicale Autorisée des Barthes de Sames-Guiche.

Il ajoute qu'il convient de procéder à la désignation des délégués qui siègeront au sein de cette instance.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DÉSIGNE

- M. Sébastien ARRATEIG, délégué titulaire,
- Mme Isabelle LAPEYRE, déléguée suppléante,
- M. Alain MIREMONT, délégué titulaire n'appartenant pas au Conseil Municipal, pour siéger au sein de l'Association Syndicale Autorisée des Barthes de Sames-Guiche.

Fait et délibéré à GUICHE, le 27 mai 2020

Le Maire,

Jean Yves BUSSIRON